



DECISION DU MAIRE

PRISE LE 17 JAN. 2024

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DES
DELIBERATIONS DU 25 MAI 2020 ET DU 19 MAI 2022

Direction des affaires culturelles
LBe/DB

2024-n° 0.14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20240117-CU2024DEC014-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/01/2024

OBJET : Signature du contrat d'accompagnement culturel avec l'ENTREPRISE « LA BELLE OUVRAGE » dans le cadre de la précision du projet culturel du « Trèfle » et son organisation de travail.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU les délibérations n°2020-05-25/05 du 25 mai 2020 et n°2022-05-19/04 du 19 mai 2022 aux termes desquelles il a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT que la Ville souhaite être accompagnée dans le cadre de la précision de son projet culturel et du choix de l'organisation du travail au sein du Trèfle,

CONSIDERANT que la proposition d'accompagnement de l'entreprise « La Belle ouvrage », spécialisée en ingénierie de projets culturels, répond pleinement à la demande en termes d'objectifs et de temporalité de projet,

CONSIDERANT la proposition de contrat de l'entreprise « La belle ouvrage », sise 71 rue de la Fontaine au Roi – 75011 PARIS,

DECIDE

Article 1 : La signature du contrat d'accompagnement culturel entre la ville de Soisy-sous-Montmorency et l'entreprise « La Belle Ouvrage » se déclinant en trois étapes structurantes dont voici le détail temporel et financier :

- Etape 1 : Précision du projet culturel de l'établissement de Janvier 2024 à avril 2024, 10 980 euros HT,
- Etape 2 : Choix d'organisation du travail pour la mise en œuvre du projet d'établissement d'avril à juin 2024, 4 160 euros HT,
- Etape 3 : Suivi de la mise en œuvre de juin 2024 à octobre 2024, 3 340 euros HT.

Coût global de la prestation : 18 480 euros HT (dix-huit mille quatre-vingt euros hors taxe) + 3696 euros de TVA à 20% (trois mille six cent quatre-vingt-seize euros) soit 22 176 euros TTC (vingt-deux mille cent soixante-seize euros toutes taxes comprises). Les frais de transport, d'hébergement et de repas sont inclus dans ce coût global.

Article 2 : Le règlement de la somme de 22 176 euros TTC (vingt-deux mille cent soixante-seize euros toutes taxes comprises) s'effectuera par mandat administratif, à réception de la facture selon l'échéancier suivant :

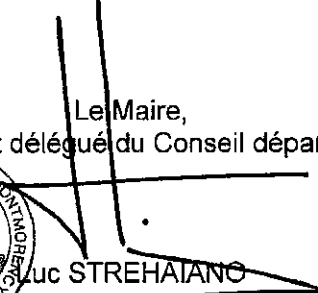
- 50 % de la somme à la signature du contrat soit 11 088 euros TTC (onze mille quatre-vingt-huit euros toutes taxes comprises),
- 30 % de la somme à la fin de la première étape soit 6 652,80 euros TTC (six mille six cent cinquante-deux euros et quatre-vingt centimes toutes taxes comprises),
- 20 % de la somme à la fin de l'accompagnement soit 4435,20 euros TTC (quatre mille quatre cent trente-cinq euros toutes taxes comprises),

L'entreprise « La Belle Ouvrage » s'acquittera des charges sociales et fiscales du personnel participant à cette prestation.


Article 3 : Tout ajustement du projet, tant sur le volume horaire que sur le déroulé initialement prévu, pouvant modifier la proposition financière fera l'objet d'un avenant.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville pour l'exercice en cours.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Luc STREHAIANO



The seal is circular with the text 'VILLE DE SOISY-s/MONTFERMEIL' around the perimeter and '1875' at the bottom. It features a central emblem with a figure holding a staff and a cross.

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 17 JAN. 2024

Mis en ligne et/ou notifié le : 17 JAN. 2024

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

17 JAN. 2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.